

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE PLANIOLES**

Séance du 02 décembre 2016

<u>Nombre de conseillers</u>	
- en exercice	11
- présents	7
- votants	7
- absents	4
- exclus	0

Délibération n° CM02122016-05 <u>OBJET</u>
Réhabilitation de la Station de traitement des eaux usées du bourg de Planioles : Choix du maître d'œuvre.

L'an deux mille seize, le deux décembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Raymond AURIERES, Maire.

Étaient présents : AURIERES Raymond, CARSAC Lucette, CARSAC Robert, FERRAND Michel, HEISER Bénédicte, LACOUT Guy, ROUANET Pascal, *formant la majorité des membres en exercice.*

Étaient absents/excusés : BREHAULT Thomas, CHASSAING Jean-Paul, SEBAA Stéphane VARIER Sylvain.

Lucette CARSAC a été désignée comme secrétaire de séance

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal qu'une consultation pour un marché à procédure adaptée a été lancée le 4 novembre 2016 en vue du recrutement d'un maître d'œuvre pour l'opération d'assainissement visant à réhabiliter la station de traitement des eaux usées du bourg de Planioles.

La consultation a été engagée auprès de 4 bureaux d'études spécialisés :

- DEJANTE EAU & ENVIRONNEMENT QUERCY (basé à Saint-Céré) ;
- GROUPE MERLIN (basé à Onet-le-Château) ;
- INFRA CONCEPT (basé à Belvès) ;
- SOCAMA (basé à Tulle).

La date limite de remise des offres avait été fixée au mercredi 23 novembre 2016 à 14h00. A cette date, la commune de Planioles a réceptionné les dossiers de 2 candidats.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'ensemble de ces dossiers ont fait l'objet d'une analyse par le SYDED du Lot, AMO sur cette opération, selon les critères de jugement des offres énoncés dans le règlement de la consultation à savoir 60% pour la valeur technique de l'offre et 40% pour le prix des prestations.

Monsieur le Maire présente rapidement l'analyse des offres.

Au regard de cette analyse, Monsieur le Maire propose de retenir l'offre du bureau d'études DEJANTE EAU & ENVIRONNEMENT QUERCY pour un montant de 14 172,50 euros hors taxe (levés topographiques et étude hydrogéologique inclus).

Après en avoir délibéré, le Conseil syndical à l'unanimité/ à la majorité:

- Attribue le marché conformément au descriptif rédigé ci-dessus,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à son attribution.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme, le 6 décembre 2016.

*Acte rendu exécutoire
après dépôt
en Sous-Préfecture
le 7/12/2016
et publication ou
notification
du 7/12/2016*

Le Maire,
Raymond AURIERES.